

# ENDURO

## REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDUROKID



**MOTO-CLUB:** Moto-Club des Orchidées

**E-MAIL:** antoine.16@hotmail.fr

**TÉLÉPHONE:** 06.77.59.83.37

**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** Antoine MOREAU - Président

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 762

**DATE:** 16/08/2025

**LIEU:** Saint-Gervais - Nanteuil-En-Vallée

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	Délégué - BRONSZEWSKI Jean-Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	OCS - GOURMAND Damien	Licence : 011917
Membre du Jury	OCS - GABET Maxime	Licence : 361652
Commissaire technique responsable	CHARLOT Jacques	Licence : 006419
Responsable du chronométrage	Ligue Moto Nouvelle-Aquitaine	Licence : .

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
POUSSINS	7	10	65cm3 - 2tps Boite vitesse	Fond Bleu - N° Blanc
BENJAMINS	9	10	90cm3 - 2tps	Fond Noir - N° Blanc
MINIMES	11	12	85cm3 - 2tps / 150 cm3 - 4 tps	Fond Jaune - N° Noir
CADETS 85 & 125	13	15	85 & 125 cm3 - 2tps / 150cm3 - 4tps	Fond Vert - N° Blanc
ESPOIRS	13	16	125cm3 - 2tps / 150cm3 - 4tps	Fond Blanc - N° Noir
POUSSIN FÉMININES	7	10	65cm3 - 2tps Boite vitesse	Fond Violet - N° Blanc
BENJAMIN/MINIME FÉMININES	9	12	85cm3 - 2tps / 150 cm3 - 4 tps	Fond Violet - N° Blanc
CADET/ESPOIR FÉMININES	13	18	125cm3 - 2tps / 150cm3 - 4 tps	Fond Violet - N° Blanc

Conformément à l'article 10 des RTS Enduro :

Temps de pratique et de repos :	A 6 ans	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maximum	4 maximum	6 maximum	Libre
Durée de la spéciale	≤ 5 min	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 25 min	≤ 45 min	≤ 60 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 30 min	≥ 30 min	Libre

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- son(s) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... <b>DUMAS-REAM Isabelle</b>	Nombre de médecin(s) .....	<b>1</b>	
Nombre de secouristes .....	<b>5</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>1</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>Ruffec (16)</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>12</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Adresse ..... **Saint-Gervais 16700 Nanteuil-En-Vallée**

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**   150  

**Caractéristiques :**

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison -----	<b>1</b>	Longueur de la boucle -----	<b>15-20 minutes</b>
Nombre de spéciale(s) -----	<b>1</b>	Longueur de la spéciale -----	<b>5-8 kms</b>



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**  
DATE: **30/03/2025**

*break*

**VISA DE LA LIGUE**  
DATE: **24/04/2025**



**VISA DE LA FFM**  
DATE: **21/07/2025**  
NUMÉRO: **25/0734**

